



JOURNAL FOOT

FOOT N°695 DU 9 AVRIL 2026

RAPPEL LICENCES

Après vérification, nous constatons :

- que de nombreux enfants jouent encore sans licence, - beaucoup d'encadrants ou dirigeants ne sont pas titulaires d'une licence de dirigeant ou de volontaire. Nous invitons les Présidents de clubs, à régulariser cette situation dans les plus brefs délais. Par ailleurs, la demande de licence permet d'effectuer le contrôle d'honorabilité règlementaire obligatoire.

A défaut, en cas d'accident, la responsabilité personnelle du Président, y compris pénale, serait inévitablement engagée.

Alors, ne prenez pas de risque inutile !

SOMMAIRE

REGLEMENTS P.05

DISCIPLINE P.08

FUTSAL P.10

TECHNIQUE P.11

FEMININES P.13

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75



PROGRAMME SENSATIONNELLES

by *Inter***marché**

ÉDITION 2026

Plus d'infos 

ORGANISATION DES TOURNOIS

Concernant les tournois, les déclarations doivent se faire via le lien suivant :

<https://forms.gle/ECpT2X4munQKQyWq6>

Conditions à respecter :

Générales :

- Clubs participants obligatoirement affiliés à une Fédération
- Se conformer aux règles fédérales liées à la pratique
- Tournois internationaux = déclaration Ligue
- Tous les participants doivent être titulaires d'une licence FFF
- Tournoi non déclaré = sanction financière

U7/U9 :

- Pas de classements
- Faire attention au temps d'attente
- Pas de matchs éliminatoires
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U11/U13 :

- Faire attention au temps d'attente
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U15/U17/U19/Senior/Senior féminine :

- Faire attention au temps d'attente

Tournoi Futsal :

- Faire attention au temps d'attente
- Il est déconseillé d'inviter plus de 16 équipes par terrain

En cas de non respect des conditions, le club engagera inévitablement sa responsabilité.



LES BONNES PRATIQUES

SUIVRE L'ACTUALITÉ DU DISTRICT

Toutes les informations importantes paraissent dans le Journal Foot, chaque jeudi sur le site du District, c'est aussi le jeudi que paraissent les décisions disciplinaires et administratives.

COORDONNÉES DES ARBITRES

En application des nouvelles dispositions règlementaires, l'annuaire des arbitres est consultable sur FootClubs. Organisation > Centre de gestion > District Haute Savoie - Pays de Gex (cliquer sur le petit « 1 » à droite).

FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE)

La préparation des matchs doit être faite en semaine via l'interface web donc depuis un pc et non la tablette (directives de la FFF).

Forfait, match remis ou reporté = FMI obligatoire

Il incombe au club recevant, même si c'est votre adversaire qui fait forfait, de prévenir l'arbitre et de faire la FMI.

Sauf si forfait le vendredi avant 12h = Pas besoin de faire la FMI

Un mail de la boîte officielle suffit.

Transmission des feuilles de matchs (si FMI NON FAITE)

- **Seniors - Seniors F - U20 - U17 - U15 - U18F - U15F - U13** : Feuille de match papier + constat d'échec FMI + Capture d'écran de l'incident à envoyer sur la boîte mail district@hautsavoie-paysdegex.fff.fr pour justifier la non-utilisation.
- **Foot des enfants (U9 - U7)** : Feuilles de plateaux à envoyer sur la boîte mail dédiée (comme indiqué dans le document « Football des Enfants » et sur le livret des éducateurs > footdesenfants@hautsavoie-paysdegex.fff.fr (ne pas mettre en copie le District, ni Sandrine Janssoone).
- **Foot des enfants (U11)** : Uniquement via le FAL.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

Toutes vos demandes doivent être faites depuis FootClubs uniquement, le club adverse doit répondre au plus tard le week-end précédent la rencontre, ensuite la Commission homologue ou non ces demandes les lundis précédents les rencontres.

Les levers de rideau sont gérés le lundi précédent la rencontre.

En cas de changement(s) hors délai injustifié(s), le club demandeur sera amendé par la Commission Compétitions.

Merci de faire vos demandes de délégués au moins 10 jours avant la rencontre afin que nous puissions couvrir votre rencontre.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.

Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 07/04/2026

Publiée le 09/04/2026

Dorénavant, toute réserve d'avant match qui ne sera pas retranscrite dans l'espace approprié de la FMI sera automatiquement rejetée comme irrecevable.

Il est rappelé que seules les dates de suspension figurant dans FootClubs font foi en terme de date d'exécution des sanctions.

Il est rappelé qu'il n'appartient pas aux clubs d'exciper du fait qu'un joueur ait été sanctionné d'un certain nombre de cartons pour en fixer eux mêmes la date d'une éventuelle suspension.

DECISIONS

Note aux clubs :

L'équipe de TEGG U17 D1 est en règle au niveau du Statut des Educateurs

MATCH N° : 55090077

DOSSIER N°695/80 : THONON AS 1 - THYEZ ES 1 U17 D2 du 28/03/2026

En la forme :

La réclamation d'après match du club de THYEZ concernant le fait que « le joueur NOUBIR Yahia serait en état de suspension le jour de la rencontre » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club de THONON AS a pu faire valoir ses explications.

Considérant après étude du fichier que le joueur NOUBIR Yahia a été suspendu de 1 match de suspension automatique suite à son carton rouge reçu lors de la rencontre THONON AS 1 - SAINT JEOIRE LA TOUR 1 U17 D2 du 14/03/2026.

Considérant que la Commission de Discipline à classé ce dossier « à traiter » sans avoir pris, à la date de la rencontre objet du litige, une décision définitive envers le joueur NOUBIR Yahia.

Considérant que le joueur NOUBIR Yahia n'a pas été suspendu à titre conservatoire par la Commission de Discipline.

Considérant que le joueur NOUBIR Yahia a purgé son match de suspension automatique lors de la rencontre UNION SALEVE FOOT 1 - THONONAS 1 U17 D2 du 21/03/2026.

Considérant qu'en l'attente de la décision définitive de la Commission de Discipline, le joueur NOUBIR Yahia n'était pas suspendu au jour de la rencontre, objet du litige.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH N° : 55583951

DOSSIER N°695/81 : CHERAN FC 2 - ANTHY MARGENCEL 3 SENIORS COUPE DISTRICT 2^{ème} Niveau du 05/04/2026

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club d'ANTHY MARGENCEL portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs du club de CHERAN FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réclamation, il apparait qu'aucun joueur ayant participé à la rencontre objet du litige n'a participé à la rencontre POISY CSA 2 - CHERAN FC 1 D3 Poule A du 28/03/2026, dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club de CHERAN FC.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH N° : 55584010

DOSSIER N°695/82 : SAINT PIERRE CS 1 - ODYSSEE 1 Coupe U15 du 01/04/2026

En la forme :

La réserve d'avant match du club de SAINT PIERRE concernant le fait que « sont inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs mutés hors période, AU APPAVOU Aaron, PHAM François, LIEGE Jalil » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

Au fond :

Considérant après étude du fichier que les joueurs AU APPAVOU Aaron, PHAM François, LIEGE Jalil sont titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose que « dans toutes les compétitions officielles des Ligues, Districts des catégories U12 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à 4 dont au maximum 1 joueur ayant changé de club hors période »

Considérant que l'équipe d'ODYSSEE 1 a fait participer à la rencontre objet du litige 3 joueurs titulaires d'un licence « mutation hors période » ce qui est contraire à l'article 160 des RG FFF.

Décision :

S'agissant d'un match de Coupe, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ODYSSEE 1 pour en reporter le gain à l'équipe de SAINT PIERRE CS 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH N° : 55117990**DOSSIER N°695/83 : BONNEVILLE CA 1 - TEGG 2 U15 D2 Poule B du 29/03/2026****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club d'ANTHY MARGENCEL concernant la participation d'un ou plusieurs joueurs de l'équipe adverse, susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure (ligue) est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant d'une part, que la réserve est retranscrite sur l'annexe de la FMI dans le cadre « réserve technique » et non « réserves d'avant match »

Considérant que dès lors celle-ci ne peut pas être prise en compte au titre d'une réserve d'avant match conformément aux dispositions prévues dans le journal Foot du District.

Considérant que l'appui de cette réserve en date du 31 mars 2026 vaut réclamation d'après match.

Considérant que cette réclamation d'après match ne correspond à aucun article des RG FFF et du District.

Considérant à titre subsidiaire, qu'aurait éventuellement pu prospérer une réserve relative au fait que « des joueurs aurait pu participer à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure du club, ne jouant pas le même jour ni le lendemain »

Considérant à titre infiniment subsidiaire que les équipes de TEGG 1 U15 R1 et TEGG U14 R1, équipes supérieures du club de TEGG évoluaient le 28/03/2026, la notion d'équipiers supérieurs n'ayant de ce fait pas vocation à s'appliquer.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH N° : 55142296**DOSSIER N°695/84 : BONS EN CHABLAIS AG 2 - USDL 2 U15 D3 Poule C du 29/03/2026****En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS AG portant sur le fait que « les joueurs NAVARRO Lenny et CHATELANAT Liam du club de USDL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réclamation, il apparaît que les joueurs NAVARRO Lenny et CHATELANAT Liam ont participé à la rencontre TEGG 2 - USDL 1 U15 D2 Poule B dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club de USDL alors que celle-ci ne jouait pas le même WE. Considérant que ces participations sont contraires aux dispositions de l'article 167 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'USDL 2 sans pour autant en reporter le gain à l'équipe de BONS EN CHABLAIS AG 2 conformément aux dispositions de l'article 187-1 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultats :

BONS EN CHABLAIS AG 2 : 0 pt

USDL 2 : - 1pt

BONS EN CHABLAIS AG 2 : 3 buts

USDL 2 : 0 but

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Pierre BERNARD, Isabelle BLANCHET VOYET, Corinne ROSSET, Denis MOUCHET

Réunion du lundi 30 mars 2026

Publié le jeudi 2 avril 2026

IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

- Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.
- Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.

DOSSIERS EN INSTRUCTION

Dossier n°25-692/53364-2

Match n°53769229 - Seniors D4 Poule B du 08-03-2025
GFA RUMILLY-VALLIERES IV - AS GENEVOIS II

Dossier n°27-694/52514-2

Match n°53766527 - Seniors D4 Poule D du 22-03-2025
AS EVIRES - ANNECY PORTUGAIS

CONVOCATION CONFRONTATION

Dossier n°03-694/60596-2

Match n°55112175 - U13 D2 Poule C du 21-03-2025

FC GAVOT - FC EVIAN

Sont convoqués le lundi 20 avril 2026 à 18h30

L'arbitre :

LUTON Maxence (FC GAVOT)

FC GAVOT :

Le Président ou son représentant

LORENZO Mathieu, délégué

BOCHATON Romain, éducateur

FC EVIAN :

Le Président ou son représentant

FLEURY Nicolas, éducateur

CONVOCATION AUDITION

Dossier 26 -693/58673-1

Match 55090067 - U17 D2 - Poule B du 14/03/2026

AS THONON - ENT. ST JEOIRE LA TOUR

Sont convoqués le lundi 20 avril 2026 à 19h30

L'arbitre :

MORAND Quentin

Le délégué officiel du district :

DEPIERRE Georges

AS THONON :

Le Président ou son représentant

MEDDOUR Abdelkrim, délégué

MBAREK Amine, arbitre assistant

NOUBIR Yahya, joueur n°1 accompagné de son tuteur légal

GESBERT Ruben, joueur n°4 accompagné de son tuteur légal

OTTO Chrys, capitaine joueur n°6 accompagné de son tuteur légal

KIETA Fadiala, éducateur

ENT. ST JEOIRE LA TOUR :

Le Président ou son représentant

REIS David, arbitre assistant

LAPICQUE RUFFIN Louca, capitaine joueur n°4 accompagné de son tuteur légal

GUIDI Gabin, joueur n°8 accompagné de son tuteur légal

BETTY ROUX Baptiste, joueur n°14 accompagné de son tuteur légal

MASSON Alexi, éducateur

Dossier 695/52523-2**Match n°53766536 – Séniors D4 Poule D du 29-03-2026****ES MEYTHET 2 – FC DINGY**

Demande de rapport à l'arbitre de la rencontre sur le comportement de l'arbitre assistant M. GUNER (ES MEYTHET) à l'encontre de l'arbitre assistant M. COHENDET (FC DINGY), et ce, pour le samedi 11 avril 2026.

COMMISSION DISCIPLINE

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

Les calendriers sont en ligne.

Poule Haute sur le site du District de l'ISERE

Correspondant du District 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01

Carretero.c70@gmail.com

Poule Basse sur le site du District de la SAVOIE

POULE BASSE

Journée 6

FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FUTSALBOURGET UNITED - Reporté à une date ultérieure.

A. FUTSAL ROCHETTE O 2 contre CBF74 2 - Vendredi 17 Avril 2026 à 21H00

POULE HAUTE

Journée 7

A.S. FUTSAL MOUTIERS contre THONON AS - Jeudi 16 Avril 2026 à 21H15

Journée 10

AFK MONTMELIAN contre AS THONON - Samedi 11 Avril 2026 à 17H00

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie / Haute Savoie et de l'Isère.

Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif (73 et 38), voici ce qui nous apparait comme la meilleure solution :

- Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie / Haute Savoie : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie / Haute Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Savoie / Haute Savoie : Fonctionnement habituel.

Pour le temps de jeu ou une différence est pratiquée.

En Isère, Temps de jeu de 2 fois 20 minutes en temps décompté.

En Savoie/Haute Savoie, si le gymnase à des installations le permettant et 2 arbitres officiels présents, choix aux clubs recevant de faire 2 fois 20, temps décompté ou 2 fois 25 sans décompte. La règle officielle dans les lois du jeu étant 2 fois 20, arrêts de jeu décomptés, nous vous demandons au maximum d'appliquer cette formule.

Bien évidemment, la formule choisie doit être confirmée au club se déplaçant avant le début de la rencontre. Un grand merci aux clubs et encore toutes nos excuses pour cet apport de précisions tardif.

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

NOUVELLES PRATIQUES

Pour toutes demandes de prêts de matériel ou d'interventions (Foot en Marchant), merci de remplir ce lien : [Nouvelles pratiques - Intervention / emprunt matériel - Remplir le formulaire](#)

FOOTBALL DES ENFANTS

Pour toute correspondance sur le Football des Enfants, veuillez écrire directement à la commission du DAP : footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

PLATEAUX

Nous alertons l'ensemble des clubs sur les absences de dernière minute qui impactent l'organisation et la cohérence des plateaux. Les annulations devraient être exceptionnels. Or il est constaté que cela devient récurrent. Nous avons conscience que les parents puissent également prévenir au dernier moment, mais chaque club doit pouvoir anticiper au mieux les absences, notamment en cette période de ski.

RAPPEL :

- En cas de besoin, les plateaux doivent être avancés à **9h30** au plus tôt (et non 9h)
- En cas d'absence à un plateau, le club accueil et la commission du Foot des Enfants doivent en être informés au plus tard le **jeudi à 14h**
- Dans le cas où le club accueil ne pouvait pas présenter son équipe, il a **l'obligation de maintenir le plateau pour les équipes adverses**

Modifications horaires et/ou lieux

U9

- CHERAN : le plateau D1 du 9.05 aura lieu à 9h30 à St Félix
- ESCO : les plateaux D1 du 25.04 et D2 des 9.05 et 6.06 auront lieu à 9h30

SALEVES : suppression de l'équipe u9 D1

CHALLEX : suppression de l'équipe 6 en u9 D2

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu **samedi 30 mai 2026 à Rumilly**

Inscription jusqu'au **dimanche 17 mai** inclus via le lien : [Inscription JN u7 2026](#)

Participation sur une 1/2 journée au choix (prise en compte par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles)

MATIN : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

Clubs inscrits : Amancy-Cornier - Annecy - Argonay - Balme de Sillingy - Bons - Cheran - Chilly - Cluses Scionzier - Divonne - Douvaine Loisin - Epagny Metz-Tessy - Evires - Fillinges - GFA - La Filière - Marignier - Marnaz - Poisy - Thônes - U. Salève Foot - Semine - Semnoz Vieugy - St Cergues - Vétraz - Ville la Grand // **Complet en u6 et u7 (reste mixte u6-u7 uniquement)**

APRES-MIDI : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

Clubs inscrits : GFA - Ht Giffre - Mt Blanc - Reignier - Sallanches - Valleiry

COMMISSION FEMININES

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

DATES DES PROCHAINS PLATEAUX FÉMININS

Qui peut participer ?

- Toutes les équipes féminines, déjà constituées ou spécialement créées pour ces rendez-vous.
- Ouvert aux débutantes comme aux joueuses confirmées.
- Format souple et convivial, favorisant la découverte et le plaisir du jeu.

Important :

Si votre équipe féminine évolue en plateau mixte cette saison, elle peut tout à fait participer aux plateaux féminins.

Il suffit de prévenir le club accueillant le plateau mixte de votre absence pour ce jour-là.

1) Plateau du samedi 25 avril 2026

De 10h00 (début de la pratique) à 11h30

- Foot à 4 (U7-U8-U9) – pratique 4 contre 4
- Foot à 5 (U9-U10-U11) – pratique 5 contre 5

Formulaire d'inscription : <https://forms.gle/bZJvRnDrKuNBgLP5A>

2) Plateau du samedi 9 mai 2026

De 10h00 (début de la pratique) à 11h30

- Foot à 4 (U7-U8-U9)
- Foot à 5 (U9-U10-U11)

Formulaire d'inscription : <https://forms.gle/Be1S5PhU6ahXsKBv9>

FÊTE DU FOOTBALL FÉMININ – Samedi 30 mai 2026 à CERNEX

Un grand événement festif pour clôturer la saison, réunissant joueuses, éducateurs, clubs et familles !
Le programme détaillé vous sera transmis mi-mai.

Formulaire d'inscription : <https://forms.gle/vvLochLh51JVK2hu7>

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question ou besoin d'informations supplémentaires : 06 68 92 03 99



FETE DU FOOTBALL FEMININ 2026

MATCHDAY

**SAMEDI
30
MAI 2026**

STADE DES CHARDONS - COPPONEX

PARTENAIRES :



CRITERIUM U13F :

Rappel important :

Les clubs accueillants doivent impérativement renseigner les résultats via le FAL après chaque rencontre.

CHALLENGE FOOT à 8 SENIORS FEMININE :

Phase 3 : organisation et calendrier

La phase 3 se déroulera sur trois dimanches :

- Dimanche 26 avril à 11h
- Dimanche 17 mai à 10h
- Dimanche 31 mai à 11h

Format retenu : championnat par League

L'option « format championnat » a été retenue.

Principe

- Les 4 équipes de chaque League se rencontreront sur les 3 dates prévues
- 1 match par équipe à chaque date, permettant d'atteindre les 3 confrontations entre les équipes d'une même League

Répartition des Leagues (selon le classement de la phase 2)

- League OR : équipes classées 1 à 4
- League ARGENT : équipes classées 5 à 8

CALENDRIER LEAGUE OR

26 avril

- PASSY MONT BLANC - PERRIGNIER
- AYSE/VOUGY - VALLEIRY

17 mai

- VALLEIRY - PASSY MONT BLANC
- PERRIGNIER - AYSE/VOUGY

31 mai

- PASSY MONT BLANC - AYSE/VOUGY
- VALLEIRY - PERRIGNIER

CALENDRIER LEAGUE ARGENT

26 avril

- CRANVES SALES - COMBLOUX/MEGEVE
- BREVON - CRUSEILLES

17 mai

- CRANVES SALES - BREVON
- COMBLOUX/MEGEVE - CRUSEILLES

31 mai

- CRUSEILLES - CRANVES SALES
- BREVON - COMBLOUX/MEGEVE

CAF U11F : Rassemblement départemental U11F

Cet événement réunira des joueuses de l'ensemble du département dans le but de **promouvoir le football féminin et d'organiser une séance football avec les joueuses U11F.**

Ce rassemblement constitue une excellente opportunité pour les joueuses de découvrir un nouveau cadre d'entraînement, de rencontrer d'autres licenciées du département et de progresser sous la direction des encadrants techniques départementaux.

3 dates : mercredi 29 avril - mercredi 27 mai et mercredi 10 juin

PPF U13F :

- Rassemblement U13F - Ouvert à toutes les joueuses U12F/U13F
- Lundi 13 avril à EVIRES.

PPF U15F :

- Centre de perfectionnement
- Mercredi 15 avril à EVIRES.

PPF U17F :

- Centre de perfectionnement
- Jeudi 16 avril à EVIRES.

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».